

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE

Réunion du 4 octobre 2013

Matin

Sous la Présidence de

Monsieur Philippe MADRELLE

Présents : MM. Pierre AUGÉY, Jean-Pierre BAILLÉ, Jean-Baptiste BORTHURY, Mme Christine BOST, MM. Bernard CASTAGNET, Alain CHARRIER, Jacques CHAUVET, Yves d'AMÉCOURT, Jean-Marie DARMIAN, Jean DARREMONT, Alain DAVID, Jean-Louis DAVID, Mme Isabelle DEXPERT, MM. Philippe DORTHE, Michel DUCHÊNE, Bernard DUSSAUT, Bernard FATH, Jacques FERGEAU, Michel FROUIN, Christian GAUBERT, Hervé GILLÉ, Jean-Luc GLEYZE, Mmes Denise GREGLARD NÉDÉLEC, Isabelle HARDY, MM. Michel HILAIRE, Sébastien HOURNAU, Mme Martine JARDINE, M. Daniel JAULT, Mmes Nathalie JUNIN, Anne-Marie KEISER, Michelle LACOSTE, MM. Serge LAPORTE, Alain LEVEAU, Xavier LORIAUD, Pierre LOTHAIRE, Philippe MADRELLE, Francis MAGENTIES, Guy MARTY, Jacques MAUGEIN, Mmes Yvette MAUPILÉ, Édith MONCOUCUT, MM. Guy MORÉNO, Christian MUR, Jean-Jacques PARIS, Philippe PLISSON, Mme Liliane POIVERT, MM. Alain RENARD, Jacques RESPAUD, Matthieu ROUYEYRE, Jean TOUZEAU, Dominique VINCENT, Pierre YERLÈS.

Excusés : MM. Christophe BIROT, José BLUTEAU, Philippe CARREYRE, Alain MAROIS, Robert PROVAIN, Jean-Pierre SOUBIE, Francis ZAGHET.

La séance est ouverte à 9 h 48

Secrétaire de séance : Bernard DUSSAUT

M. LE PRÉSIDENT :

Mes chers collègues, nous allons ouvrir la séance.

Je voudrais remercier Monsieur le Préfet d'Aquitaine, Préfet de la Gironde d'être à nos côtés et de présenter avec moi le schéma de la recomposition des cantons.

Monsieur le Préfet, Monsieur le Secrétaire Général, mes chers collègues, la séance plénière qui nous réunit aujourd'hui est extraordinaire, au sens plein du terme, car non seulement elle se situe en dehors du calendrier habituel de nos sessions, fixées par le calendrier budgétaire propre à notre institution, mais aussi parce que la communication, que va nous faire tout à l'heure Monsieur le Préfet, lui confère un caractère historique.

Je vais y revenir dans un instant, mais vous me permettrez tout d'abord de souhaiter la bienvenue à nos nouveaux élus, qui siègent pour la première fois dans cet hémicycle. Je salue ainsi en notre nom à tous :

- Michelle LACOSTE, Conseillère Générale du canton de Coutras,

Applaudissements

- et Denise GRESLARD NÉDÉLEC, Conseillère Générale du canton de Talence.

Applaudissements

Je sais qu'elles ont toutes les deux à cœur de s'atteler sans attendre aux dossiers de leur canton et de s'impliquer pleinement dans les politiques de notre institution départementale.

Vous vous souviendrez sûrement, Mesdames, chères collègues, très longtemps de ces premiers instants partagés au sein de notre assemblée, d'autant que vous les vivez, au cœur de cette séance, placée sous le sceau d'un bouleversement profond futur pour notre collectivité.

Vous comprendrez que je dise un mot sur vos prédécesseurs, car leur personnalité a marqué et marque encore cette enceinte...

- Pierre BARRAU, qui, en disparaissant au mois de juin, nous a plongés dans une profonde tristesse, a été un Conseiller Général de Coutras, non seulement attachant, cultivé, historien à ses heures, mais aussi très compétent et d'un extrême dévouement et d'une extrême amabilité. Son honnêteté, sa gentillesse, sa générosité et son érudition en faisaient un grand personnage, un élu local à la personnalité remarquable et poétique. Nous ne l'oublierons jamais.

- Quant à Gilles SAVARY, Conseiller Général de Talence, Député de la Gironde mais aussi Vice-Président chargé des grands dossiers, nous avons tous apprécié, à chaque instant, et moi depuis si longtemps, ses qualités intellectuelles, ses fulgurances, sa clairvoyance et sa capacité à prendre à bras le corps les dossiers les plus difficiles, à s'investir sans réserve pour penser et construire l'avenir de ce Département. Gilles Savary, Député de la Gironde, a choisi de mettre un terme à son mandat cantonal, en raison de sa brillante élection comme Député dans le Sud Gironde. Nous respectons tous sa décision. Je la connais depuis suffisamment longtemps pour savoir que nous pourrions toujours compter sur lui et qu'il ne se tiendra jamais très loin de cette assemblée, à laquelle il est profondément attaché. Il aura, j'en suis sûr, au niveau national, l'avenir qu'il mérite.

Chère Michelle Lacoste, chère Denise Greslard Nédélec, une nouvelle fois, soyez les bienvenues et je ne doute pas un instant que votre dynamisme viendra renforcer notre volonté de placer résolument nos débats et nos actions dans le sens du progrès...

A cet égard, mes chers collègues, je sais que vous prenez toute la mesure de l'avis qui doit être celui de notre assemblée, aujourd'hui, sur le projet de révision de la carte cantonale du département, établi par le Ministère de l'Intérieur. Ce n'est qu'un avis.

Nos collectivités territoriales, et le Département au premier rang, s'apprêtent à vivre une réforme cruciale de la décentralisation républicaine, pariant sur une rationalisation territoriale moderne. J'entends beaucoup de contre-vérités, de désinformation ; je vais être quand même obligé de recadrer un peu la réalité.

Comme vous le savez, les mandats de Conseiller Général et de Conseiller Régional avaient été supprimés et fusionnés en un seul - le mandat de Conseiller Territorial -, par la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, votée par la précédente majorité. J'ai toujours combattu cette réforme qui aurait eu deux conséquences.

- Premièrement, la plus immédiate aurait été de donner mécaniquement une majorité urbaine au Conseil Général de la Gironde. Les Conseillers Territoriaux devaient être élus dans de nouveaux "cantons" de 18 300 habitants chacun. Vous observerez qu'en divisant la population de chaque arrondissement par 17 000 habitants :

-- l'arrondissement de Langon qui dispose actuellement de vastes cantons ruraux peu peuplés, en aurait perdu huit ;

-- l'arrondissement de Bordeaux, du fait de la croissance démographique de la CUB, en aurait gagné vingt-et-un !

Ce sont des chiffres imparables, vérifiables. Même si cela gêne un certain nombre, je sais bien que la réalité choque...

Ainsi, si l'on avait conservé la loi précédente, qui a été votée (il suffit de reprendre les journaux officiels), l'Assemblée Départementale passait à 79 élus, au lieu de 65 aujourd'hui. Elle serait devenue définitivement urbaine, faisant double emploi véritablement avec la CUB et créant un risque

considérable d'abandon du monde rural. Voilà ce qu'était la réforme votée Sarkozy-Fillon. Moins huit cantons à Langon, plus vingt-et-un dans la Communauté Urbaine de Bordeaux !

- Deuxièmement, la seconde conséquence de cette loi aurait été (c'était son objectif implicite) de fusionner à terme le Conseil Général et le Conseil Régional, c'est-à-dire de dissoudre les Conseils Généraux d'Aquitaine dans le Conseil Régional. C'était l'objectif. D'ailleurs, les chefs de file de l'UMP ne s'en sont jamais cachés. Il faut le reconnaître ! C'est une façon de voir les choses !

Il est évident que les Conseillers Territoriaux eux-mêmes, une fois installés, auraient demandé un jour de cesser de se rendre dans deux assemblées, de siéger dans leurs commissions respectives, de participer à deux sessions budgétaires différentes et surtout d'assurer la trop lourde charge de représenter sur le terrain à la fois le Conseil Régional avec ses compétences et le Conseil Général avec les siennes.

On peut être favorable à la perspective de la disparition du Conseil Général, comme le chef incontesté de l'UMP Girondin, Alain Juppé, qui a pour la énième fois vilipendé, je dirai même assassiné, l'existence même des départements, encore hier dans le journal l'Express et il y a quelques semaines sur BFM TV. C'est vrai qu'une partie de la haute administration, de la grande presse et de l'opinion publique manipulée suivent la position anti-département d'Alain Juppé et des élus UMP de la Gironde, tous regroupés autour de leur chef de file.

J'ai toujours lutté et je lutterai encore contre la volonté de faire disparaître le Département, parce que je considère que le Département reste, dans un contexte où les finances de l'Etat sont en grande difficulté, le meilleur garant d'une représentation politique du monde rural et de la solidarité entre le monde urbain et le monde rural.

Comme l'avait promis le Président de la République, nous avons été invités à abolir la loi du 16 décembre 2010, instituant le Conseiller Territorial initié par le Gouvernement Fillon. Il convenait donc de voter une nouvelle loi pour la remplacer. Au sein de la nouvelle majorité, un très large consensus s'est dégagé pour "sauver" le département de sa disparition programmée par l'UMP. Ainsi, le renoncement au Conseiller Territorial en a constitué le premier acte. Ensuite, nous devons redéfinir le futur mode de scrutin de la prochaine élection départementale, à partir de deux règles de portée constitutionnelle : redéfinir des cantons plus équilibrés démographiquement (principe d'égalité de la représentation publique) et respecter le principe de parité.

Concernant la redécoupage des cantons, on n'y avait pas touché depuis 1801, depuis Napoléon : les cantons de Saint-Foy, de Sauveterre, de Créon, n'ont pas bougé depuis 1801. D'autres cantons dans l'agglomération bordelaise avaient bougé. Le canton de Carbon-Blanc, que j'ai eu l'honneur de représenter, au départ il y avait dix-huit communes. Elles composent à elles seules aujourd'hui la circonscription législative de Madame Conchita Lacuey. Ce canton de Carbon-Blanc, qui a eu une montée démographique, comme beaucoup d'autres comme Mérignac, Pessac et d'autres encore, a été d'abord coupé en deux, puis à nouveau coupé en deux, c'est-à-dire qu'il a été coupé en quatre. Il n'y a que le conseiller général qu'ils n'ont pas encore réussi à couper !

En ce qui concerne la parité, quatorze pour cent seulement de femmes siègent dans les conseils généraux de France, alors que la règle de parité est instruite depuis longtemps dans les conseils régionaux, dans les villes de plus de trois mille cinq cents habitants. Désormais à partir des villes de mille habitants, il y aura la parité. Il faut ajouter que même dans les communes rurales, qui n'ont aucune obligation pour établir la parité, les maires font en sorte que pratiquement il y ait la parité. Il n'y avait qu'une institution républicaine, ringarde, où il n'y avait pas la parité, c'est le Conseil Général. Il faut remarquer que la Gauche a fait plus d'effort que la Droite, si je regarde le nombre de femmes ici ou là.

A cet égard, deux options se sont opposées : celle de mettre en place une élection de listes politiques à la proportionnelle, dans le cadre départemental ; je n'y étais pas personnellement favorable, car elle aurait été un facteur de confusion avec les listes régionales, élues le même jour, selon le même principe. Et surtout je considère que le Département doit privilégier une représentation des territoires, sur une représentation des partis politiques. C'est cette dernière option qui a prévalu et a abouti à voter pour :

- Premièrement, le redécoupage de nouvelles circonscriptions cantonales (en remplacement des cantons des 79 Conseillers Territoriaux), selon le principe d'une population comprise entre plus ou moins 20 % de la moyenne départementale des nouveaux cantons, divisés de moitié par rapport à aujourd'hui, augmenté à l'unité impaire, soit 33 cantons en Gironde au lieu de 63. Pour la Gironde, cette moyenne s'établit à 43 900 habitants et permet donc d'envisager des cantons entre 35 000 et 52 000 habitants. Cette règle, chers collègues, permet de conserver un nombre de cantons ruraux supérieurs aux cantons urbains en Gironde, contrairement à la réforme précédente que nous avons abandonnée.

- En second lieu, pour respecter le principe de parité, il a été décidé de présenter des binômes homme-femme au sein de ces nouveaux cantons élargis. Ainsi, comme les Sénateurs sont six en Gironde, sur un même territoire départemental, les futurs Conseillers départementaux seront deux par nouveau canton, mais obligatoirement une femme et un homme comme l'exige désormais la loi. Sur un même territoire, je ne suis pas du tout gêné, j'ai d'autres collègues sénateurs et cela se passe très bien.

Les nouveaux cantons sont donc redécoupés, par décret en Conseil d'Etat, sur proposition des représentants de l'Etat, des Préfets, et avis des Conseils Généraux. C'est le but de notre réunion d'aujourd'hui.

Par ailleurs, le Conseil Général est rebaptisé Conseil Départemental. Il sera élu en une seule fois pour six ans, à partir de 2015 et comportera 66 Conseillers Départementaux contre 63 aujourd'hui. Si l'on avait conservé le "Conseiller Territorial" avec la précédente loi Sarkozy/Fillon, la droite mettait 79 élus et aurait engendré davantage de dépenses !

Voilà, mes chers collègues, je tenais tout simplement à rétablir la vérité. J'entends trop de fausses informations par ceux-là même qui voulaient anéantir et casser, comme l'UMP en Gironde, à l'instar d'Alain Juppé, les départements et casser les cantons ruraux. C'était, je le répète et le répèterai, vingt-deux cantons urbains de plus dans l'arrondissement de Bordeaux et huit cantons ruraux de moins dans l'arrondissement de Langon !

Alors, on entend dans les nouveaux cantons, comme le canton où la ville principale est Pineuilh, certains dire qu'il n'y aura plus de gendarmerie, plus de sapeurs-pompiers, il n'y aura plus de service public, parce que la ville principale est Pineuilh, il n'y aura rien ailleurs. Les bêtises de cette sorte, gardez-les pour vous ! Simplement aujourd'hui, on redessine les cantons, on veut la parité. L'ancrage sur le terrain reste, puisqu'on a des élus au suffrage universel. Il faut trouver un territoire pour élire un conseiller général. Cela n'a pas d'incidence avec les intercommunalités, avec les circonscriptions. La finalité est de trouver un territoire pour faire élire un conseiller départemental.

Enfin, vous me permettrez de dire un mot sur la lettre que nous a envoyée la Chambre Régionale des Comptes, suite au recours qui lui avait été adressée au sujet de notre Budget par Yves d'Amécourt. Vous l'avez trouvée, ce matin, comme la loi le prescrit, sur vos pupitres, afin que vous en preniez connaissance et vous aurez constaté que notre sincérité budgétaire ne saurait être remise en cause. J'ai le regret de lui dire qu'il a été débouté et cela ne lui fait pas plaisir. Il faut accepter les lois de la République ! Jean-Marie Darmian en dira quelques mots. Au moment où nous devons nous prononcer sans œillère et avec le sens de l'intérêt commun à l'esprit sur le devenir de notre collectivité, il était nécessaire que cette communication vous soit faite, comme la loi l'exige, de manière individuelle.

Au-delà de toute querelle de chapelle, nous avons le devoir de ne pas faillir et de travailler dans un seul objectif : apporter à nos concitoyens tous les bienfaits d'un service public de proximité, moderne et efficace.

Aujourd'hui, il y a une évolution, on ne reste plus sur 1801 ! Et certains regardent leur intérêt particulier. Je regrette, mais l'intérêt supérieur doit toujours prévaloir. Il faut arriver dans ce pays à ce que la parité ne soit pas seulement des discours mais que ce soit une réalité. Et le projet présenté par le Gouvernement répond à cela.

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Préfet, avec le plaisir de vous saluer, je vous donne la parole.